



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-06-29

OBJET : Présentation d'un projet en gestion durable des matières résiduelles au Fonds Régions et Ruralité (FRR), Volet 1

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le comité intercommunautaire de gestion des matières résiduelles a résolu d'entreprendre une nouvelle phase de ces travaux d'amélioration continue en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville souhaite participer à cette nouvelle phase en partenariat avec les communautés Innu et Naskapi de la région de Schefferville et qu'une aide financière est nécessaire pour assurer cette participation;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d':

- Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière à hauteur de 100 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 1.

Adoptée à Québec, le 30 juin 2021

Jean Dionne, administrateur